L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er JUIN 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 1er JUIN 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un.....	$12 00
6 mois.....	6 00
3 mois.....	3 00
1 mois.....	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les portes.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un.....	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un.....	$3 00
6 mois.....	1 50
3 mois.....	1 00
1 mois.....	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fixe de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le sherif, coin Royale et Mandeville, tout le stock de groceries, vins, liqueurs, etc.

Par Fendel Horn, constable, à l'entrepôt Hope & Salters, coin Notre-Dame et Tchoupitoulas, Columans Cotton cleaner and tender.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, 24 rues, souliers et brodequins.

Par Stephens J. Derbes, No 159 rue de Chartres, le contenu d'un magasin d'oiseaux.

La manifestation de samedi dernier en faveur du "Home Rule."

Le "Home Rule" est, décidément, en vogue. Il tient le haut du pavé; il est l'objet d'innombrables démonstrations sympathiques dans les deux mondes. Le parti reçoit non seulement des vœux, mais des secours effectifs en argent. C'est principalement aux Etats-Unis qu'ont lieu les manifestations les plus ardentes, les plus grandioses, et l'on pourrait dire qu'il y a de ce côté-ci de l'Atlantique plus d'autonomistes que dans le Royaume-Uni. Au commencement du siècle, toute l'humanité s'agitait en assistant à la libération des Grecs, à la résurrection d'un peuple; il en est de même dans notre pays, au spectacle de l'émancipation de l'Irlande.

Il était impossible que la Louisiane ne prît point part au mouvement qui entraîne aujourd'hui l'Union tout entière. Elle vient de se montrer et elle l'a fait noblement; elle vient de parler, et elle l'a fait éloquemment.

Ce n'était pas une assemblée ordinaire que celle de samedi dernier, au théâtre St-Charles. Elle était présidée par le gouverneur entouré de tous les hauts fonctionnaires civils, judiciaires et militaires de l'Etat, et des membres les plus augustes des clergés de toutes les dénominations. Nos sénateurs et nos représentants avaient adressé des lettres d'adhésion. Tout ce que la Nouvelle-Orléans compte d'honorables—et Dieu sait si nous en avons qui le sont autant par leurs qualités personnelles que par les titres qu'ils portent et les emplois qu'ils occupent—était là. Rien n'y avait un caractère privé; c'était bien une réunion officielle.

Il est inutile de revenir sur les discours qui ont été prononcés. On a refait pour la millième fois, l'histoire de l'Irlande; pour la millième fois, on a chanté ses gloires, ses malheurs. Mais le sujet est si fécond, si dramatique, si attendrissant, que, même en ne sortant pas des redites, on est toujours sûr d'intéresser, d'enlever son auditoire. On y a naturellement transmis à MM. Gladstone et Parnell de chaleureuses dépêches d'adhésion et de félicitations.

Parnell, Gladstone! La révolution qui se prépare est là, en effet. Ces deux noms en expliquent le véritable caractère, en donnent la véritable portée. O'Connell était un grand esprit et un grand cœur; personne, dans notre siècle, n'a porté plus loin la puissance de la parole, l'ardeur du patriotisme, mais à lui ne devait pas revenir la palme de la victoire, à lui n'incombait pas la tâche de la réparation. Le mal avait été commis, l'iniquité consommée par l'Angleterre, par le protestantisme surtout; il fallait que la rédemption vînt de l'Angleterre et surtout du protestantisme. C'est ici qu'est la beauté de l'œuvre de M. Parnell, la valeur de celle de M. Gladstone. Il n'y a rien d'imposant comme ce grand Anglais, ce grand protestant, se frappant la poitrine et recommandant à ses concitoyens, à ses coreligionnaires, les forçant d'en faire autant que lui.

On aurait tort de regarder sa réforme comme spontanée. Son entente avec M. Parnell n'est que la conséquence forcée d'une longue série de luttes acharnées, d'habiletés inouïes déployées de part et d'autre et l'un contre l'autre. C'est, dans le royaume qui a été le berceau du "self-government" et qui est resté le foyer du parlementarisme, le triomphe de ces deux systèmes et la condamnation éclatante des violences de l'école révolutionnaire.

Comment les Etats-Unis resteraient-ils insensibles à ce qui se passe maintenant au palais de Westminster, eux qui se vantent d'avoir toujours été secourables aux opprimés de l'Europe, qui ont tendu les bras aux malheureux et fait de leur territoire le refuge naturel de l'infortune; eux qui comptent tant de leurs concitoyens attachés, par les liens du sang, à l'Irlande, tant de fonctionnaires, de rang supérieur ou inférieur, irlandais de naissance ou d'origine? De là, toutes les fois qu'un Irlandais, au-delà de l'Atlantique, il n'est engagé dans une lutte dont l'indépendance d'une race était l'enjeu, des milliers de réunions populaires où l'on faisait des vœux solennels en faveur du faible contre le fort, et pour le triomphe de la justice sur l'iniquité; de là, les sympathies qui se succèdent, en ce moment, avec une étonnante rapidité et où se manifestent une ardeur, un enthousiasme qui font le plus grand honneur à l'Union américaine.

Depuis une vingtaine d'années, l'Europe assiste, de temps, en temps, à des événements imprévus, qui commencent à la faire réfléchir. Il n'y a guère plus d'un siècle, il se fondait, de ce côté-ci de l'Atlantique, une nationalité qui n'avait pas plus de trois millions d'âmes; cette nationalité se recrutait de tous les déshérités, de tous les mécontents qui s'échappaient de son sein; elle n'y fit pas grande attention, tout d'abord. Les choses se passaient si loin, et les émigrants qui allaient grossir la nouvelle société, en étaient gens de si peu! Que considérait comme un bonheur pour elle l'éloignement de ces malheureux qui la débarrassaient de leur présence. Une fois à deux mille lieues de distance ils ne pouvaient plus sur elle et il n'en serait bientôt plus question.

Les choses ont tourné tout autrement qu'elle le pensait. La vapeur, l'électricité, ont rapproché, puis fini par annihiler les distances. Les émigrants dont la Grande Bretagne avait fait si peu de cas, étaient des hommes énergiques et hardis; en quelques années, ils ont transformé l'Union Américaine en un des plus vastes et des plus puissants Etats du globe; il a fallu compter avec elle; elle révolutionne les industries; elle pèse d'un poids fort lourd dans la balance du commerce international; elle exerce une influence incontestable sur les institutions de l'ancien monde, et les vieux qu'elle aime sont accueillis avec respect, même avec inquiétude, par ceux dont ils gênent les desseins. Voyez quel puissant effet ont eu, sur les délibérations du Parlement anglais, les démonstrations de la Ligue irlandaise d'Amérique et, spécialement, celles des populations américaines d'origine, avec le concours et sous la présidence des autorités des gouvernements locaux et du gouvernement général!

Le sort en est jeté. Désormais, le nouveau monde régit sur l'ancien, non pas à l'aide de l'intervention brutale de la force, mais par l'intervention pacifique de la pensée, par des déclarations solennelles, par des vœux qui sortent, au delà des mers, remuer les masses et rappeler à la prudence, à l'humanité, les politiques qui s'en écartent.

Voilà, précisément, ce qui fait la grandeur de la manifestation de samedi dernier. On ne saurait assez relever ce acte, parce qu'il honore le peuple américain en général, la Louisiane, en particulier, et donne une haute idée de la puissance morale qu'ils ont sur le globe.

La Législature.

La Législature continue à déployer la plus louable activité. Les bills pleuvent dans les deux chambres, et les comités se hâtent de les discuter et de faire leurs rapports. Beaucoup sont rejetés.

Il a été question de convoquer une Convention pour élaborer une nouvelle Constitution. Nous ne croyons pas que l'on donne suite à ce projet. Nous avons à peine fait l'expérience de la Constitution de 1879, dont les défauts peuvent d'ailleurs être corrigés par des amendements soumis au corps électoral.

Les changements trop rapides de Constitutions ont de grands inconvénients et occasionnent des dépenses excessives. Il serait d'ailleurs difficile d'édicter un pacte fondamental qui plût à tout le monde et ralliât tous les suffrages. Celui qui nous gouverne depuis cinq ou six ans offre certainement prise à la critique dans quelques unes de ses parties essentielles, mais, comme nous venons de le dire, il est aisé d'y porter remède.

Une nouvelle constitution aurait d'autres défauts qui soulèveraient des objections d'une nature différente, et s'il fallait la changer encore, il n'y aurait plus de fin à ces révolutions législatives qui jettent toujours une fâcheuse perturbation dans l'économie sociale. Avec un peu de patience, au contraire, on arrive graduellement à rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une charte politique et à mettre celle-ci d'accord avec le mouvement progressif des esprits.

Nous n'avons pas à expliquer à nos lecteurs ce que l'on appelle dans le commerce les ventes de *futur*, selon l'expression anglaise, c'est-à-dire des ventes sans livraison immédiate et dont le prix varie selon l'état du marché à l'époque fixée pour la dite livraison. Ces opérations aléatoires tiennent plus du jeu que de la spéculation ordinaire. Elles sont interdites dans certains Etats. Il est question à la Législature de les prohiber ici également. Cette attitude hostile de quelques-uns de nos représentants a ému le commerce de la Nlle-Orléans qui a désigné des délégués pour aller, jeudi prochain, plaider sa cause, ou plutôt celle des opérations sans livraison immédiate, auprès du comité judiciaire du Sénat.

La Constitution qui a décrété l'élection de la magistrature en Louisiane en a excepté la Nouvelle-Orléans où les juges de district sont nommés par le gouverneur. La Convention de 1879 a voulu soustraire ceux-ci à l'influence prépondérante des politiciens de profession qui dans une grande ville peut s'exercer d'une façon désastreuse pour la bonne administration de la justice. La Chambre des Représentants a tout récemment voté une loi qui propose de supprimer cette distinction, par voie d'amendement constitutionnel, et de remettre au peuple le choix des juges à la Nouvelle-Orléans comme dans les paroisses rurales.

Nous ne saurions nous associer à ce mouvement qui, selon nous, ne serait pas un progrès mais un pas en arrière. Les choix faits par le gouverneur pour la magistrature ne sont pas toujours, nous le savons, dictés par un motif désintéressé ou puisé dans un sentiment sincère du bien public, mais à défaut de ce sentiment le chef d'un Etat a celui de la responsabilité, et les juges qu'il désignera auront presque invariablement une certaine valeur. On ne saurait en dire autant des magistrats désignés par les politiciens d'un grand centre de population.

Croirait-on que l'on parle encore du transfert du siège du gouvernement établi depuis quelques années à Baton Rouge. Il s'agirait de le transporter de nouveau à la Nlle-Orléans qui redeviendrait la capitale de l'Etat.

Mais ce perpétuel va-et-vient est très dispendieux. Nous avons, il n'y a pas longtemps, acheté fort cher l'Hôtel St-Louis pour en faire un *State House*, puis l'ayant abandonné, pour retourner à Baton Rouge, l'Etat a dû s'imposer de lourds sacrifices pour réédifier l'ancien Capitole. Et maintenant, on voudrait revenir à la Nlle-Orléans. Certes, nous croyons que la métropole de la Louisiane devrait aussi en être la capitale, mais, pour l'amour de Dieu, si on y réinstalle le gouvernement, qu'on l'y laisse au moins, et que l'on ne parle plus de s'en aller ailleurs.

Nous lisons, dans le *Journal des Débats* du 15 mai :

Les *Missions catholiques* nous apportent la nouvelle de la mort de M. Paul-Louis Martial Gras, missionaire du Tonkin méridional, tué le 8 mars 1886. Voici, d'après une lettre de M. Le Gill, missionaire de la même mission, les seuls détails qui soient parvenus sur cette mort.

"Lundi dernier, en arrivant, j'ai appris la mort du Père Gras, tué quelques heures auparavant à quatre ou cinq lieues de là. Quatre chrétiens qui l'élevaient sont tombés avec notre pauvre confrère. Le Père, gravement blessé, a eu les oreilles coupées par les rebelles; on ne sait s'il pourra se relever.

"Malgré ce désastre, les chrétiens ont mis les lettres en fuite, et, le soir, ils rapportaient en palanquin le cadavre du Père Gras, couvert de sang et affreusement mutilé. La main gauche a été tranchée net; peut-être les ennemis voulaient l'emporter n'en pas un du temps. Le lendemain matin, nous avons enterré le Père; je ne sais pas encore les détails de sa mort.

"Depuis lors, les rebelles sont revenus à la charge, à l'endroit même où s'était livrée la précédente bataille et ont été repoussés de nouveau.

"Le Père Tessier écrit, de son côté :

"L'endroit où est tombé le Père Gras, situé à trois heures à l'ouest de Xa-Doai, s'appelle Xuan-Kieu. Il avait déjà été brûlé et détruit par les rebelles; cette première fois, le Père Gras avait pu s'échapper. Plus tard, le Père Kingler put rétablir ce poste. On attache une grande importance à la conservation de Xuan-Kieu : c'est une sécurité pour notre communauté de Xa-Doai. Xuan-Kieu détruit, tous les villages chrétiens se trouvent entre ce poste et la communauté seraient également ruinés et brûlés. Les rebelles pourraient arriver jusqu'à la porte de Xa-Doai avant qu'on en fût averti."

M. Paul-Louis-Martial Gras, né le 1er juillet 1856 à Peymeras, au diocèse d'Avignon, était entré minoré au séminaire des Missions étrangères le 29 août 1878. Ordonné prêtre le 27 septembre 1880, il était parti le 10 novembre de la même année pour le Tonkin méridional.

Le *Journal du Havre* du 11 mai :

On sait qu'une réunion était convoquée, à l'hôtel des Chambres syndicales, pour étudier le meilleur moyen de développer notre commerce d'exportation.

Un premier orateur, M. Camille Dupuy, a combattu longuement les projets d'expositions flottantes, et il a proposé un système de voyages collectifs à l'étranger, des représentants de maisons françaises sur le même bateau.

Notre confrère de la *France*, M. Irénée Blanc, dans un discours fort réussi, a montré, par des chiffres, la possibilité de la création, à cet effet, d'un syndicat coopératif. Selon lui, il faudrait commencer par réunir un capital de 250,000 francs, ce qui serait possible en prélevant sur chacune des 400 maisons françaises, qui devraient adhérer au projet, une somme de 625 fr., laquelle serait remboursée en quatre années par les bénéfices de l'exploitation.

M. Lejard, vice-président de la Chambre syndicale des dentelles, a appuyé la péroraison de M. Irénée Blanc.

Avant de se séparer, les nombreux négociants présents ont constitué un comité de propagande qui continuera l'œuvre que ces deux patriotes désintéressés ont menée à point.

On lit dans le *Monde* de Paris :

"Notre correspondant de Rome nous télégraphie que la date du prochain Consistoire est définitivement fixée au 7 juin. L'accord entre le Vatican et le gouvernement français pour la création de trois cardinaux français a été officiellement conclu hier. On sait que ces trois futurs cardinaux sont NN. SS. les archevêques de Sens et de Rennes, dont la désignation avait été faite par notre gouvernement, et Mgr l'archevêque de Reims; l'initiative de ce dernier choix est venu du Vatican."

Une dépêche de l'agence Havas, datée de Rome, le 8 mai, avait annoncé la création des archevêques de Rennes, de Reims et de Bordeaux. D'après le *Monde*, l'archevêque de Sens aurait été substitué au dernier moment à l'archevêque de Bordeaux,

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 29 mai :

M. James W. Rotchford, a été horriblement et lâchement assassiné, chez lui, près de Madisonville, dans l'espace qui s'est écoulé entre la nuit de samedi dernier et celle de lundi. Son corps a été trouvé, mardi soir, entre 4 et 8 heures, par John Adams, homme de couleur. Il paraîtrait qu'Adams dirigeait un radeau de bois en face de la maison de M. Rotchford, laquelle est située sur la rive de Tchefuncta, à une petite distance de Madisonville; son attention fut attirée par une quantité d'oiseaux de proie. Il crut, d'abord, que c'était la carcasse de quelque mulet; il s'approcha et découvrit le corps de M. Rotchford ou plutôt son squelette, car la chair avait été dévorée jusqu'aux os.

Le coroner H. A. Mortee fut immédiatement averti et fit son enquête, mercredi matin. Le jury a déclaré que la victime avait été tuée à coups de bâton assénés sur la tête par un ou des inconnus.

Le bâton, qui est un morceau de barrière d'environ 3 pieds de long, de 2 sur 3 de largeur a été trouvé près des restes, couvert de sang et de cheveux gris. La tête de la victime était littéralement en pièces.

Le corps gisait à la porte de derrière de la maison. Il n'était recouvert que d'une chemise bleue. Dans la chambre à coucher, sur la table, on a trouvé une lampe dont l'huile était épuisée, un journal et une paire de lunettes.

On suppose que M. Rotchford ayant achevé sa lecture, se déshabillait et allait se coucher, quand on frappa à la porte. Il ouvrit, pour recevoir le coup de la mort.

M. Rotchford était né à Dublin, Irlande. Il avait été assez longtemps facteur de coton et teneur de livres dans une banque de la Nlle-Orléans. Il avait une soixantaine d'années et était veuf. Le bruit court qu'il avait reçu, de la ville, une forte somme d'argent qui a disparu en même temps que sa montre, sa chaîne, quelques bijoux et des objets sans valeur.

Trois hommes de couleur—Ben Fields, Arthur Harrison et Robert Harrison ont été arrêtés; on les soupçonne d'avoir commis le meurtre.

C'est l'assassinat le plus diabolique qui ait jamais été commis dans la paroisse. Il est à espérer que la justice mettra la main sur les coupables.

—Le beau steamer "New Camelia" qui était en réparation, a, pour la première fois, repris son service, mercredi dernier; il avait un superbe aspect. Le capt. Hoover, le comptoir Langhoff et les autres employés ainsi que l'équipage, sont justement fiers de leur bateau à vapeur. Nous leur souhaitons toutes les meilleures de prospérité durant la saison d'été.

—Nous empruntons au *Scientific American*, journal influent de New York, l'extrait suivant, intitulé *Steamboats Wanted* :

"Sur la rive nord de cette magnifique étendue d'eau qu'on appelle le lac Pontchartrain, se trouve la paroisse St. Tammany. On cite cette région comme une des plus salubres de la Louisiane. La terre est élevée d'une centaine de pieds au-dessus du niveau du lac. Le pays est gracieusement ondulé et possède un grand nombre de sources minérales, dont quelques unes celles d'Abita, sourdent—ont de la renommée et sont très fréquentées.

"Il n'y a qu'une ligne faisant un service rapide, transformerait cette région en une charmante banlieue de la Nouvelle Orléans."

Nous sommes enchantés de voir que notre magnifique et salubre contrée a attiré l'attention d'un journal aussi répandu, aussi influent que le *Scientific American*.

Il n'y a pas au monde de pays plus gracieusement doté par la nature que le "Old St. Tammany" avec ses ravissants paysages, ses rivières aux eaux limpides comme le cristal, ses sources jaillissantes et ses brises embaumées. Lorsque nos avantages naturels, nos ressources agricoles, nos vergers, nos vignobles, nos troupeaux, qui sont d'un produit aussi utile que le séjour de la contrée est agréable, seront connus et appréciés non seulement des citoyens de la Nouvelle-Orléans et du Sud, mais encore de toute l'Union, nous pourrons y voir voyager une vingtaine de bateaux à vapeur au lieu de deux, et notre paroisse deviendra aussi prospère qu'elle est belle et salubre.

—Notre représentant, l'hon. J. S. Bossier, nous écrit qu'il a reçu des lettres de M. M. Irion et Blanchard, membres de la Chambre, ainsi que du sénateur Gibson, relativement à la résolution présentée au Congrès pour l'amélioration de nos cours d'eau navigables. Il a vu aussi l'Ingénieur des Etats-Unis et lui a demandé de faire un rapport favorable. Voici la lettre de l'hon. Irion :

Chambre des Représentants,
Washington, D. C. 11 mai 1886.

A l'honorable J. S. Bossier.

Monsieur,

"J'ai été absent plusieurs jours, et votre lettre du 10 est arrivée pendant cette absence. Voilà pourquoi vous n'avez pas reçu de réponse plus tôt.

"Le bill des portes des rivières ayant passé à la Chambre, est rapporté au Sénat, il faut vous adresser immédiatement à nos sénateurs.

"Selon moi, le seul bien que vous puissiez tirer d'une démarche auprès de notre Assemblée Générale est de prouver que les cours d'eau que vous mentionnez sont considérés, par l'Etat entier, comme ayant une véritable importance. Le rapport de l'Ingénieur des Etats-Unis est très pauvre. Je doute fort que nous puissions obtenir une amélioration dans le bill actuel; cependant je voudrais avoir en main tous les détails possibles au sujet du commerce qui se fait, par eau, dans les paroisses Floridinnes, afin d'en pouvoir faire usage quand le sujet sera de nouveau discuté. En recommandant les allocations, le comité se guide presque toujours sur le rapport de l'Ingénieur. Je crois qu'il vous serait très utile, dans l'avenir, de voir ce fonctionnaire et de tâcher d'obtenir de lui un rapport équitable sur la question. Le bill actuel sera très minutieusement examiné au Sénat. Une résolution qui y a été votée, il y a quelques jours, indique qu'il y règne un esprit d'hostilité à l'égard des petits cours d'eau.

"Je vais préparer un tableau des rivières de notre section. Je donnerai à chacune d'elles, autant que possible, sa véritable valeur commerciale, et je le ferai présenter au Sénat.

"Je suis toujours prêt à travailler à améliorer la situation des paroisses Floridiennes; je n'épargnerai rien pour y réussir et je recevrai avec reconnaissance toutes les informations que vous pourriez me donner à cet égard. Il est trop tard maintenant pour demander des études sur ces rivières, mais j'espère obtenir qu'on les fasse pour l'an prochain.

"Il faut d'abord que des études soient faites; sans cela, pas d'allocation possible.

"Respectueusement,

"A. B. IRION."

Il serait facile d'obtenir des statistiques exactes sur la valeur du fret que l'on expédie de notre paroisse, en examinant les livres des recettes, aux deux Bassins—vieux et nouveau,—à la gare du chemin de fer Pontchartrain et sur les steamers "New Camelia" et "Heroïne", mais il n'en est pas de même pour obtenir la valeur du fret de retour. On ne pourrait arriver qu'à des chiffres approximatifs, en consultant les livres de toutes les barques et embarcations qui font le service entre la Nouvelle-Orléans et notre paroisse. Si nos citoyens voulaient entreprendre cette tâche, il en résulterait pour nous tous un bénéfice, étonnant et les résultats auxquels on parviendrait décideraient, sans doute, le Congrès à nous accorder libéralement les allocations dont nous avons besoin.

—La laine nous est venue en quantité dans les deux dernières semaines.

— Le nombre des arrivages s'est considérablement accru la semaine passée.

—M. Vincent Hali nous a envoyé, hier soir, les plus belles pommes de terre que nous ayons vues depuis le commencement de la saison.

— Le poisson mord bien, en ce moment, et l'on prend des truites, des perches, en abondance, dans le Bogue Falaya, dans les rivières Tchefuncta et Abita.

—M. J. C. Morrison, agent d'immigration pour l'Etat, et M. James Wilson Ashe, d'Angleterre, sont venus nous voir, hier. M. Ashe compte s'établir dans notre paroisse. C'est un homme d'une grande valeur intellectuelle. Nous le recommandons à nos concitoyens. S'il s'établit parmi nous, il peut attirer d'autres immigrants comme lui.

— M. Frank Ribava, de Mandeville, nous a envoyé, mercredi, un radis qui avait 11 pouces de long sur 4 pouces et demi de circonférence. Le légume a été semé il y a quatre semaines; il a grossi à raison de 2 pouces et demi par semaine. On voit quel profit on pourrait obtenir de la culture des plantes maraîchères, dans notre paroisse.

— La ligne de téléphone, d'ici à Slidell, a été complètement réparée. M. Ch. Heintz en a la direction à Covington; il nous affirme qu'elle n'a jamais mieux marché qu'à présent. Elle est d'une grande utilité pour nos habitants et pour les personnes qui viennent passer l'été parmi nous. La compagnie compte faire de grandes améliorations.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 29 mai :

M. Richard Humble, planteur intelligent de la rive Est du fleuve, nous a rendu visite, jeudi dernier. Il nous a dit que son plant de cannes n'est pas aussi beau qu'il l'espérait, mais que ses souches sont excellentes.

—Nous apprenons par M. W. Holliday que les récoltes sur le bayou Grosse Tête sont superbes. On peut déjà voir les grabots du coton se former. Quant au maïs, il n'a jamais été si beau, si abondant que cette année.

M. J. A. Materne, du bayou Maringoin, est venu nous voir, jeudi. Dans son voisinage, dit-il, les récoltes sont florissantes et l'on n'a aucune crainte d'inondation.

La question des conduits d'eau pour irriguer le riz occupe maintenant toutes les attentions. Le Major Richardson, du bureau des ingénieurs, s'est déjà opposé à ce qu'on fasse des tranchées dans les levées, sous quelque prétexte que ce soit; il a demandé que l'on fasse usage de syphons. Il y a, dit-il, dans l'Etat, près de 400 dalles, qui trouent ainsi les levées, et presque toutes sont construites contrairement aux ordonnances.

Si les Syphons peuvent rendre autant et plus de services que ces tranchées, nous ne voyons pas pourquoi l'Etat n'interdirait pas ces dernières, qui créent des dangers incessants.

M. Léonce Soniat, un de nos plus habiles planteurs,—il cultive la canne et le riz—vient d'écrire ce qui suit au major Richardson : "M. Murphy vient de me faire un Syphon de 15, 72 pieds de long sur 10 de haut. Voilà quinze jours que je m'en sers, il fonctionne très bien; je crois que le temps est venu d'en finir avec les dalles et que la Législature devrait voter une loi dans ce but.

Le propriétaire de l'usine de Châteauvilain et les victimes de l'affaire du 8 avril ont déposé, le 25 avril, une plainte contre les membres de M. le premier président de la Cour de Grenoble, pour complétement pour le recevoir.

En voici le texte, que nous trouvons dans les journaux de Paris du 13 mai :

"Monsieur le premier président,

"Nous avons l'honneur de déférer à votre justice les *abus d'autorité* dont nous avons été victimes le 8 avril courant à Châteauvilain (Isère), et dont MM. Marrat, préfet; Balland, sous-préfet; Cloître, commissaire; Bonnieux, Max, Litti et Sulli, sous-officier et gendarmes, se sont rendus coupables à l'occasion de la fermeture d'une chapelle consacrée au culte depuis quarante-trois ans.

"Une violation de domicile accomplie sans mandat de justice et *en dehors même des instructions ministérielles*, le meurtre d'une femme sans armes et sans défense, commis par des gendarmes, sous les yeux et par les ordres d'un sous-préfet et d'un commissaire de police; des coups de feu sur une enfant qui fuyait épouvantée, et sur un homme réduit à l'impuissance, constituent des crimes prévus et punis par les articles 166, 184, 186, 188 du Code pénal.

"Le ministère public n'ayant point encore, après vingt jours écoulés depuis ces attentats, saisi la juridiction compétente, nous croyons devoir aujourd'hui user nous-mêmes de tous les droits que la loi nous confère pour mettre en mouvement l'action publique.

"Si, en matière criminelle, les citoyens n'ont pas le droit de citation directe, l'article 63 du Code d'instruction criminelle permet tout au moins à toute personne qui se prétend lésée par un crime de rendre plainte et de constituer partie civile devant le juge d'instruction. Or, aux termes de l'article 4 du même Code, vous êtes, Monsieur le premier président, le juge d'instruction spécialement compétent, à raison de la qualité des coupables que nous vous signalons et dont quelques-uns sont officiers de police judiciaire.

"L'article 11 de la loi du 20 avril 1810 vous permet également, la Cour assemblée, de mander M. le procureur général pour lui enjoindre de poursuivre à raison des faits dénoncés.

"En conséquence, nous venons rendre plainte et nous constituer parties civiles devant vous contre tous les fonctionnaires et agents prénommés.

"Nous vous demandons formellement d'assurer, conformément à la loi, la répression et la réparation de tous ces attentats, et vous ferez justice.

"Pour la régularité de la procédure, les soussignés constituent avoué en la personne de Me Nicollet, avoué près la Cour de Grenoble.

"Me Nicollet est chargé de déposer la consignation qui sera demandée pour les frais."

GIRAUD, propriétaire de l'usine;
FISCHER, directeur du'l'usine (blessé); FERROUD, héritier de la fille Bonnevie (tuée).

On écrit de Grenoble, France, au *Journal des Débats* du 13 mai :

"En terminant, je dois constater que l'impression produite par les événements de Châteauvilain est beaucoup plus vive et surtout beaucoup plus durable qu'on n'aurait pu le croire. Ces sentiments se sont fait jour à plusieurs reprises pendant la dernière session du Conseil général. En séance publique, aucune allusion, même indirecte, ne s'est produite; mais, quand le préfet, en réponse à l'allocution du président, a affirmé qu'il prouverait son républicanisme par des actes, "oui, par des actes", et qu'il a souligné cette déclaration par un geste expressif, un silence général s'est fait, et c'est à peine si quelques rares applaudissements ont éclaté quand il a terminé sa harangue. Tous les conseillers généraux que j'ai vus et qui appartiennent aux opinions politiques les plus diverses sont unanimes à déplorer la légèreté coupable avec laquelle cette douloureuse affaire a été conduite et pour reconnaître qu'il faudra bien du temps et bien des ménagements pour effacer l'impression produite."

M. de Freycinet a reçu, hier matin—dit le *Journal des Débats* du 15 mai—un groupe d'importans industriels français qui lui ont été présentés par M. Prévet, député.

Ces messieurs ont entretenu M. le président du Conseil de la constitution d'un syndicat national d'exportation et de leur désir de créer à l'étranger des magasins généraux de consignations.

M. de Freycinet, montrant toute sa sollicitude pour les intérêts de l'industrie et du commerce, a promis d'envoyer à nos agens en Egypte les instructions précises qui lui étaient demandées. Il a fait remarquer que les commerçans et les industriels avaient trop souvent le tort de ne réclamer qu'une protection générale sans indiquer les points spéciaux sur lesquels ils demandent le concours du gouvernement. Il a remercié les personnes présentes d'être sorties des généralités et les a engagées à tenir à l'avenir l'administration des affaires étrangères au courant de toute les difficultés qui pourraient survenir et qu'il serait en son pouvoir d'aplanir.

Ce n'est pas, en effet, par des instructions générales, mais bien par des indications nettes et visant des faits particuliers, que le gouvernement peut, par ses agens, défendre utilement les intérêts de nos nationaux.

Les préfets de France ont été invités à faire dresser, par les médecins aliénistes, la statistique des cas d'aliénation mentale causés par l'abus de l'alcool pendant vingt-cinq ans.

Cette mesure est nécessitée par les ravages effrayants que produisent les alcools extraits de toute autre chose que du vin.

☞ Voir l'annonce de la pension de Mme F. Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Dépêches particulière du *Journal des Débats* :

Madrid, le 13 mai :

Un cyclone épouvantable s'est abattu sur Madrid et a causé une véritable catastrophe. De nombreuses maisons se sont effondrées. La partie supérieure de la tour de l'église de San-Jeronimo s'est écroulée.

Le nombre des morts dépasse 50 et l'on évalue à 400 celui des blessés.

Environ 10,000 arbres ont été arrachés ou brisés.

Le ministre de l'intérieur et les autorités sont sur les lieux pour organiser les secours.

La banlieue a été particulièrement ravagée.

—Madrid, le 13 mai, soir :

Malgré les conseils de ses médecins, la reine régente est allée visiter les victimes de l'ouragan. Elle leur a distribué personnellement des secours en argent et a promis de prendre les orphelins sous sa protection.

On mande, de Madrid, au *Times* de Londres :

"Mercredi à sept heures un cyclone s'est déchaîné sur Madrid. L'après-midi avait été lourd et chaud. Vers le soir, des nuages noirs s'étendaient sur tout l'horizon au Nord et particulièrement sur la sierra Guadarrama. Entre cinq et six heures, des averses tombèrent sur la ville et l'on put remarquer que cette eau de pluie était particulièrement chaude. Puis le barometre commença à baisser.

"Quelques minutes avant sept heures, le cyclone arriva sur la ville. Un vent furieux se mit à souffler et de gros grêlons se mirent à tomber. De tous côtés, des éclats de vitres et des cheminées tombaient dans la rue, des voitures furent renversées par l'ouragan et les arbres furent déracinés. La Puerta del Sol au centre de la ville n'était plus qu'un lac, tandis que les rues basses étaient converties en torrens.

"La violence de l'ouragan se concentra sur le Manzanares et le quartier avoisinant de Carabanchel. Un lavoir amarré au pont de Toledo fut entraîné par les eaux subitement grossies, 8 femmes y furent noyées et plusieurs autres blessées. Dans ce quartier presque toutes les maisons ont été sérieusement endommagées. Un restaurant plein de monde s'écroula d'un coup, et 62 personnes y furent blessées. En tout, il y a eu de 25 à 30 morts et environ 300 blessés."

A propos du dernier emprunt français, dont l'immense succès a causé une si grande sensation en Europe et sur le continent américain, qu'on a compté :

Pour l'emprunt de 1868 souscripteurs 672,093 personnes
— 1870 — 41,022
— 1871 — 60,534
— 1872 — 381,405
— 1881 — 315,445
— 1884 — 61,843

Les souscriptions irréductibles à ces divers emprunts ont été demandées :

En 1868 par 672,093 personnes
En 1870 — 41,022
En 1871 — 60,534
En 1872 — 381,405
En 1881 — 315,445
En 1884 — 61,843

On remarquera qu'en 1881 le nombre total des souscripteurs était égal à celui des souscripteurs irréductibles; pour cet emprunt, aucun droit de préférence n'avait été accordé, le ministre s'étant réservé le droit de statuer sur les demandes de coupons de 15 fr. de rente.

Faisons observer, enfin, que l'emprunt de 1868 de 405 millions et demi a été couvert près de 30 fois; l'emprunt de 1870, de 805 millions, a été souscrit une fois; l'emprunt de 1871 de 2 milliards a été couvert deux fois et demi; l'emprunt de 1872 de 3 milliards et demi a été couvert 12 fois; l'emprunt de 1881 a été couvert 14 fois et demi, mais il a eu beaucoup de peine à se classer; l'emprunt de 1884 a été couvert trois fois 114, en comprenant comme libérées toutes les souscriptions en rentes non libérées.

Facteur et accordeur de pianos.—Parmi les plus habiles facteurs et accordeurs de pianos que renferme notre ville nous nous plaisons à signaler M. BASILE BARES, 84 rue Royale. Il exécute très soigneusement et très promptement tout ce qui lui est confié, qu'il s'agisse de pianos droits ou de pianos à queue. Il emploie des ouvriers de premier ordre et tient à ses clients un choix de pianos droits et à queue, de toutes marques, à des prix très modérés. Nous ne pouvons que le recommander à ceux qui ont besoin